



**PUBLIC :** Cette action de formation est destinée à toute personne travaillant en crèche. Elle a pour finalité de permettre aux salariés de contribuer à sa propre sécurité par l'application des bonnes pratiques de sécurité physique et d'économie d'effort.

Réf : Décret 3 septembre 1992 – Art. R. 231-71 du Code du Travail

**PREREQUIS :** Aucun

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- De participer à la maîtrise du risque dans son établissement ;
- De comprendre les enjeux de la prévention des Troubles Musculo-Squelettique (TMS) ;
- De réduire les sollicitations des contraintes physiques en s'appuyant sur les principes de sécurité physiques et d'économie d'effort.
- De connaître les techniques liées à la mobilisation dans le secteur de la petite enfance.

### CONTENU :

**Théorie :** L'intérêt de la prévention dans l'établissement :

- Les indicateurs de santé, Les enjeux de la prévention, les risques du métier.

**Le fonctionnement de l'appareil locomoteur et ses limites :**

- Le corps humain, les facteurs favorisant les TMS, Se protéger en respectant les principes de sécurité et d'économie d'effort.

**Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi :**

- Les techniques adaptées à la petite enfance.

**Pratique :** Mise en situation de cas concret.

### MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

**Moyens pédagogiques :** Salle de cours, ordinateur, vidéo projecteur, diaporama, documents stagiaires (support de cours, documents divers)

**Méthodes pédagogiques :** Exposé interactif - méthode démonstrative et applicative. Exercices

**EVALUATION :** Validation des compétences par une mise en situation.

**VALIDITE :** 24 mois

### DUREE - MODALITES PEDAGOGIQUES

**Date :** déterminée sur la convention

**Durée de la formation :** 7h00

**Lieu de la formation :** (déterminé sur la convention)

**Le nombre de participants :** 4 à 10 stagiaires Maximum pour un formateur.

**Convention :** Une convention de formation est établie entre AFP et le client à minima de 3 semaines avant la date de formation.

**MODALITES DE SUIVI :** Feuille de présence émargée par demi-journée, fiche de suivi, évaluation des acquis des stagiaires, évaluation à chaud, attestation de fin de formation.

### CONTACT :

Administration : Corine TASSET (Gérante)  
[auditformapro@gmail.com](mailto:auditformapro@gmail.com)

Tél. 06 19 70 46 06

Conseiller pédagogique : Thierry TASSET  
[csformation@orange.fr](mailto:csformation@orange.fr)

Tél. 06 87 50 50 25

### QUALITE DU FORMATEUR :

Formateur Gestes et Postures ou PRAP



Pour les personnes en situation d'handicap : AFP louera une salle de formation accessible au sens du CCH : Art 111-9-7. Sur demande, les cours sont également adaptables.